

Convention de partenariat

Entre les soussignés :

LA MANNE - EPICERIE SOCIALE « REBOND »

L'association dénommée « **CENTRE D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA MANNE** », association régie par le Code Civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, dont le siège est à 68000 COLMAR, 23 rue du Galtz, régulièrement inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de COLMAR

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves CHASSERY

La MANNE intervenant aux présentes dans le cadre de son action d'épicerie sociale dénommée « **EPICERIE SOCIALE REBOND** ».

ci-après dénommée « **LA MANNE** » ou « **l'Épicerie REBOND** ».

Contact : aidealimentaire@lamanne.org

D'UNE PART,

LE CCAS DE LA VILLE DE WINTZENHEIM

Le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE WINTZENHEIM**, ayant son siège en la Mairie de WINTZENHEIM, à 68920 WINTZENHEIM, 28 rue Clemenceau 68920 WINTZENHEIM

Représenté par le Maire de la commune qui est de droit Président du Centre communal d'Action social de la commune de Wintzenheim.

ci-après dénommé « **le CCAS** ».

Contact : mairie@mairie-wintzenheim.fr

D'AUTRE PART,

Considérant :

Le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire.

L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique, elle permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en proposant des denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande.

Objet de la convention :

Cet engagement entre le CCAS de la commune de Wintzenheim et l'épicerie sociale Rebond va permettre aux Assistantes de Service Social du secteur Wintzenheim / Logelbach de proposer un dispositif supplémentaire en soutien aux familles en difficultés résidents sur la commune.

L'épicerie va alors favoriser l'accès à une alimentation diversifiée, de qualité et de promouvoir l'accès au droit commun des personnes en situation de difficulté financière.

Aussi, ce dispositif ne permettra pas de couvrir l'intégralité d'un panier de courses mais de fournir un complément conséquent favorisant une amélioration du pouvoir d'achat des bénéficiaires.

Les modalités de fonctionnement :

Les Assistantes de Service Social sont seules prescriptrices. Elles déclenchent ce dispositif en fonction des besoins des familles qu'elles rencontrent et transmettent ensuite les informations nécessaires concernant les familles au CCAS de la ville de Wintzenheim.

Suite à cela les familles doivent se présenter au CCAS pour récupérer leur bon pour l'épicerie sociale. Ce dernier fournit les bons qui réorientera les bénéficiaires à l'épicerie.

Les bénéficiaires doivent téléphoner au secrétariat de la Manne pour convenir d'un rendez-vous. Un bon permet aux bénéficiaires d'accéder à 4 passages sur une période limitée de 2 mois.

A l'épicerie, les créneaux du jeudi matin sont entièrement dédiés à l'accès des bénéficiaires du CCAS de Wintzenheim. En cas de jour férié ou de manque de disponibilité, d'autres créneaux peuvent être proposés, soit le mardi ou mercredi.

Lors de leur passage à l'épicerie, les bénéficiaires devront impérativement fournir leur bon.

Le CCAS devra également envoyer une copie du bon au préalable à la responsable de l'épicerie pour permettre d'anticiper l'inscription de la famille.

Les bénéficiaires doivent participer financièrement à hauteur de 15 % du prix des produits. Une minorité des produits frais nécessite une participation à 30 %.

Cette participation permet d'impliquer les bénéficiaires au cœur du projet au fonctionnement d'une épicerie sociale mais aussi de les sensibiliser aux économies réalisées par rapport à des achats réalisés en grande surface.

Les modalités financières :

Le CCAS s'engage à prendre en charge 50 % du prix du panier

L'épicerie sociale Rebond s'engage à prendre en charge sur ses propres fonds, 35 % du prix du panier des bénéficiaires envoyés par le CCAS

	PANIER	PARTICIPATION CCAS 50 %	PARTICIPATION FAMILLES 15 %	PARTICIPATION LA MANNE 35 %
1 PERSONNE	35 €	17.50 €	5.25 €	12.25 €
2 PERSONNES	45 €	22.50 €	6.75 €	15.75 €
3 PERSONNES	55 €	27.50 €	8.25 €	19.25 €
4 PERSONNES	65 €	32.50 €	9.75 €	22.75 €
5 PERSONNES	70 €	35 €	10.50 €	24.50 €
6 PERSONNES ET +	75 €	37.50 €	11.25 €	26.25 €

La facturation sera envoyée au CCAS dès que les familles seront passées quatre fois ou dès lors que le bon arrivera à échéance même si les familles ne se seront pas présentées quatre fois.

La facture sera composée de la manière suivante :

- Facture indiquant le montant pris en charge par le CCAS
- Le bon du CCAS
- Les tickets de caisse de chaque passage

Engagement des parties :

Afin de répondre aux besoins alimentaires des bénéficiaires, l'épicerie propose une gamme diversifiée de produits de qualité, répartis dans 7 grandes catégories alimentaires : fruits et légumes, féculents, produits laitiers, viande/poisson/œuf, matières grasses, boissons, produits sucrés. L'épicerie veille à proposer des produits frais. Elle propose également des produits d'hygiène et d'entretien de la maison.

Les produits vendus ne peuvent être à DLC (date limite de consommation) ni DDM (date de durabilité minimale) dépassée.

Le CCAS fournit les produits d'hygiène. En cas d'impossibilité de sa part, les produits pourront être fournis par l'épicerie de manière ponctuelle. Le CCAS devra en informer le responsable par mail.

L'épicerie s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à faciliter les contrôles. Elle doit assurer la traçabilité physique et comptable des produits proposés, garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire.

DURÉE ET Renouvellement :

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter de sa validation par le CCAS.

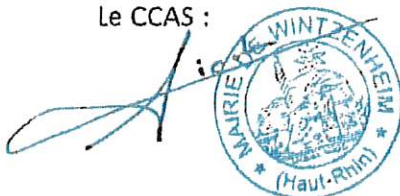
La convention pourra être renouvelée annuellement, par tacite reconduction, pour une période d'un an. Si des circonstances l'imposent, chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention, par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

Fait à Colmar pour LA MANNE et à Wintzenheim pour le CCAS.

L'an deux mille vingt-trois,

Le 21 10 2023

Le CCAS :



Le Maire,
Serge NICOLE

La MANNE :



la manne
Alimentaire

23 Rue du GALTZ - 68000 COLMAR
Tél : 03 89 41 44 27 - Siret : 342 453 313 000 39
Info@lamanne.org - www.lamanne.org - APE 8899B

